

Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 25 janvier 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt cinq janvier à 9 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Andrée BUCHARLES, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10/01/2020

Etaient présents : MM. BONNAMOUR, CHATET, FERRANDON, PERRIER, SIMON, Mmes BUCHARLES, PINFORT, ROBERT.

Était absent excusé : M. NINOT qui a donné son pouvoir à M. CHATET  
Mmes BOULANGER qui a donné son pouvoir à Mme BUCHARLES

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

**Repas des aînés le 1<sup>er</sup> février 2020 :**

45 convives sont inscrits

Des gâteaux seront portés à six personnes âgées de plus de 80 ans ne pouvant se déplacer : Mesdames BERTHION, BOUCHAT, LANGIAUX et Messieurs DUBREUIL, JACQUE et VEBER.

Le couvert sera mis vendredi 31 ainsi que la décoration faite par Yvette, Hélène, Jeanine et Andrée.

L'apéritif et la pompe aux gratons seront offerts par les adjoints et le maire.

Les vins seront également offerts par les adjoints, Louis AURAMBOUT et le fromage par le maire.

***Le menu retenu :***

Cassolette de filet de sandre au chablis

Chevreuril sauce grand veneur (offert par les chasseurs)

Accompagné d'un fagot d'asperges vertes et de pommes de terre grenailles rôties.

Salade, fromage

Poire belle Hélène

Le champagne est offert par le foyer

**Compte rendu de la commission de finances du 24 janvier :**

Avant d'examiner les chiffres un « tour d'horizon » sur différents sujets est fait.

***Au niveau des travaux de voirie :***

Il est demandé au maire de signer :

Le devis de l'entreprise MOUNIN pour curage du fossé rue du Tacot-Château pour un montant de 1 998,00 € et le devis de l'entreprise COLAS pour goudronnage du chemin de la ligne, de l'Ouche et de la Mivoie pour un montant TTC de 31 654,20 €. Toutefois avant de commencer les travaux attendre accord définitif du Conseil Départemental pour la subvention.

*Pour les travaux de voirie tout ce qui était programmé a été réalisé ou reste dans l'attente de décision pour l'attribution de la subvention.*

Par contre il est demandé au responsable des travaux de bien vouloir commander

Auprès de l'entreprise MOUNIN un camion de gros cailloux pour boucher les trous sur le chemin des Ebaupins, du Colombier et le bas du chemin des vergnes et ensuite de les faire aplatis. Faire établir un devis et voir avec l'entreprise la quantité nécessaire.

Plusieurs panneaux « STOP ou Cédez le passage » seraient à changer car illisibles, pas à la hauteur réglementaire ou non stables.

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

André PERRIER fera l'inventaire et ensuite verra avec les services de l'équipement si certains peuvent être remplacés ou réparés.

Pour la prise en charge faire éventuelle demande des amendes de police.

***Au niveau des travaux pour les bâtiments :***

Le garage est rangé. L'achat de la cantine sera fait par le foyer.

Pour le mur entourant la porte de la mairie l'entreprise MOUNIN fera le nécessaire pour une dépense estimée à cinquante euros.

De son côté l'employé territorial fait le travail de ponçage et de remise en état du mur entourant la porte de la mairie.

Là aussi tous les travaux prévus ont été réalisés.

Par contre, une décision importante pourrait être à prendre par le nouveau conseil pour le bâtiment de l'ancienne poste mais dans l'immédiat il faut attendre la décision du locataire.

***André PERRIER a réalisé les petits travaux demandés :***

Porte de l'église

Coupure gaz effectuée comme demandé par l'entreprise VERITAS

Pour la coupe des sapins l'entreprise BESSON doit venir sur février.

***Les compteurs de tous les bâtiments communaux*** sont changés à l'exception de celui de l'église et celui de notre locataire madame BOUCHAT (hospitalisée).

Un nouveau rendez-vous sera fixé pour l'église.

En 2020 la commission de contrôle doit prolonger notre autorisation d'ouverture de la salle polyvalente après vérification de sa part de la conformité de l'établissement.

***Il faut préciser qu'à ce jour toutes les réparations préconisées par les organismes de vérification ont fait l'objet d'une suite.***

Toutefois le premier contrôle électrique effectué en janvier 2020, fait l'objet d'une observation.

Il nous est demandé de remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité. **Demande de réparation faite auprès de l'entreprise LAURENT le 28 janvier 2020. A suivre.**

**Un mot sur la situation des emprunts :**

A ce jour il reste :

L'emprunt pour la Maison LAURENT avec la dernière annuité en 2029 (montant pour 2020 : 3 778 €)

Travaux pour la salle polyvalente avec la dernière annuité en 2023 (montant pour 2020 : 5 796 €)

Soit une annuité pour 2020 de 9 518 €

La situation de trésorerie au 31/12/2019 : solde 69 377 € après paiement de toutes les factures reçues, mais janvier comme tous les ans en tout début d'année voit un certain nombre de paiements à effectuer.

La situation au 24 janvier 2020 est donc la suivante :

Solde de trésorerie au 24 janvier : **67 502**

Dépenses engagées sur janvier : 15 1261

Dotations reçues sur janvier : 5 670

Subvention reçue du C. Dép : 2 430

Soit un solde de trésorerie au 24 janvier 2020 : **60 341**

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Tenue du bureau de vote pour le scrutin du 15 mars et éventuellement du 22 :****Plage 8 à 11 heures :**

BOULANGER	CHATET	NINOT
-----------	--------	-------

**Plage 11 à 14 heures :**

PERRIER	ROBERT	BONNAMOUR
---------	--------	-----------

**Plage 14 à 17 heures :**

BUCHARLES	FERRANDON	SIMON
-----------	-----------	-------

**Plage 17 à 18 heures :**

BUCHARLES	BOULANGER	PERRIER
-----------	-----------	---------

**Motion en faveur de la filière vin**

Plus d'actualité compte tenu du changement de position des américains sur la taxation des vins.

**Réunions extérieures*****Avec la gendarmerie :***

Effectif de 20 personnes pour Chantelle/Saint -Pourçain.

Le commandement de la brigade de Chantelle depuis le 01/08/19 est assumé par l'adjudant-chef BETTIGNIES en remplacement d'olivier GIROUX qui a pris le commandement de la brigade de Saint-Pourçain.

A noter en 2019 : 3 accidents mortels sur notre secteur et constat de nombreux accidents corporels ainsi que de nombreux excès de vitesse.

Autre problème récurrent dans les villages le comportement des chiens : aboiements, divagation, dangerosité. La lutte contre ces types de troubles est directement de la compétence des élus qui peuvent publier des arrêtés ou mettre l'animal en fourrière.

***Conseil d'école :***

Effectif à peu près stable.

Toujours le même problème pour les repas, toujours beaucoup de gaspillage car tous les élèves n'aiment pas ce qui est proposé. Recherche d'une autre solution, mais pas facile à trouver.

**Informations diverses**

L'Union cycliste Varennes-Saint Pourçain a besoin de deux signaleurs sur notre commune lors du passage de la course cycliste « *Tour du pays Saint Pourcinois* » le **samedi 28 mars**.

A ce jour pas de précision sur l'heure du passage.

Avec le nom des bénévoles devront être communiqués le numéro de leur permis de conduire et leur date de naissance.

***PCS (Plan Communal de Sauvegarde)***

La mise à jour du **PCS** a été effectuée par les membres du comité de pilotage le 9 janvier 2020. Elle concernait surtout une actualisation administrative (personnes décédées ou n'habitant plus la commune), changement de commerce.

Après l'installation du nouveau conseil il appartiendra à l'équipe en place de contacter les bénévoles pour savoir s'ils souhaitent continuer leur mission en ce domaine.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

***Reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie***

Aucune anomalie relative au bon fonctionnement des moyens hydrauliques n'a été constatée suite à la reconnaissance opérationnelle des hydrants et points d'eau naturels/artificiels réalisée sur la commune.

***Installation défibrillateur***

Un défibrillateur installé à l'extérieur doit être doté d'une armoire chauffante.

La mise en place de cette armoire nécessite une installation électrique non incluse dans l'offre du prestataire et restera donc à la charge de la commune.

Confirmation d'installer ce matériel à l'extérieur.

***Groupement de commande de fourrière***

La Com.Com souhaite connaître les intentions des communes au sujet d'un éventuel groupement de commande de fourrière.

Notre commune a un contrat avec la fourrière de BRUGHEAS (qui appartient à la société Chenil Service SACPA) qui arrive à son terme en 2022. Le tarif est de 1,18 euros par habitant, celui proposé par la Com.Com est de 0,81 centime.

Avant la fusion la COM.COM de GANNAT était adhérente à Chenil Service SACPA avec la commune de Clermont comme coordonnateur.

Compte tenu de la proximité de BRUGHEAS il est décidé que notre commune resterait adhérente auprès de celle-ci.

***Prochaine réunion prévue le 14 mars 2020***

Commission impôts : 28 février

Révision des listes électorales : 21 février

Prévoir contrôle débit de boisson deuxième quinzaine de février